



plainte pour affiliation frauduleuse a la cpam

Par **davy36160**, le **07/04/2012** à **07:30**

bonjour

voici ma question, voila le mecredi 4 avril 2012 j'ai ete convoquer a la gendarmerie suite a une plainte deposer par mon ex femme qui m'accuse d'avoir utiliser frauduleusement son numero de securite social, chose que je n'est jamais fait. je suis titulaire d'un numero depuis l'age de 16 ans donc je ne voi pas l'utiliter de faire une telle chose. j'ai contacter mon ancienne cpam pour savoir si il avais un dossier concernan se probleme, mais n'est jamais reussi a avoir une reponse me precisant qu'il n'y avai rien, j'ai aussi rappeler le gendarme qui ma auditionner mais lui me dit de laisser tomber. je voudrai savoir se que je risque et surtout qu'elles sont mes recours?

est ce que je peu a mon tour deposer une plainte contre elle pour diffamation?

merci pour les conseil que vous pourrer m'apporté

Par **Henriette MARIE**, le **07/04/2012** à **19:00**

Il me semble selon ce que vous dites, qu'une plainte a été déposée par votre ex-femme, mais qu'aucune suite ne sera donnée, si le gendarme qui vous a auditionné vous a dit de laisser tomber.

La diffamation ne serait pas la bonne infraction à reprocher à votre femme, mais la dénonciation calomnieuse. Mais comme cela s'est limité à vous faire convoquer à la gendarmerie, je vais vous dire comme le gendarme "laissez tomber". Les juridictions sont encombrées et vous n'avez pas subi un préjudice important.